

**Conseil des premiers ministres des Maritimes
Rapport annuel 1997–1998**

OBJECTIFS DU CONSEIL DES PREMIERS MINISTRES DES MARITIMES

Promouvoir un but commun pour les trois gouvernements.

Assurer une coordination maximale des activités des gouvernements et des trois provinces et de leurs organismes.

Établir un cadre propice à des interventions et à des entreprises communes.



Le logo du Conseil

Le logo du Conseil a été choisi en 1972. Les trois « M » représentent les trois Provinces maritimes, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Le triangle équilatéral formé par les bases des lettres symbolise l'égalité des gouvernements membres du Conseil et le cercle représente la région.

CMP

council of maritime premiers
box 2044, halifax, n.s. B3J 2Z1
(902) 424-7590

CPMM

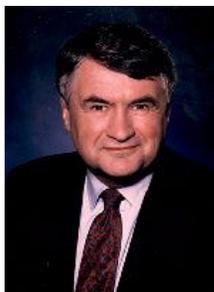
conseil des premiers ministres des maritimes
c.p. 2044, halifax (n.-é.) B3J 2Z1
(902) 424-7590

ISBN 0-920925-22-7
ISSN 0380-0768

LETTRE DES PREMIERS MINISTRES



Raymond Frenette
Premier ministre du Nouveau-
Brunswick



Russell MacLellan
Premier ministre de la
Nouvelle-Écosse



Pat Binns
Premier ministre de
l'Île-du-Prince-Édouard

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes a été l'un des premiers à promouvoir la coopération régionale. Avec les années, il a déterminé des secteurs propices aux entreprises communes et a établi des mécanismes afin de faire avancer le programme de coopération.

Le Conseil n'a pas été le seul « promoteur et agent » déterminant. Un grand nombre d'organismes des secteurs privé et public, témoignant un intérêt réel à l'égard de la coopération, ont contribué par leurs efforts à influencer sensiblement sur le mieux-être et l'avancement des Maritimes.

Nous tenons à souligner ces nombreux organismes et la contribution qu'ils apportent à nos provinces respectives et collectives. La liste fournie dans le présent rapport annuel, loin d'être exhaustive, montre l'étendue et la portée de leurs activités et de leurs intérêts. Nous saluons leurs efforts en espérant sincèrement qu'ils continueront de défendre les intérêts mutuels des trois provinces.

Durant la période visée par le présent rapport annuel, le premier ministre Frank McKenna a décidé de quitter la vie politique afin de poursuivre d'autres intérêts. Nous tenons à souligner la contribution qu'il a apportée à la coopération régionale.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre des premiers ministres	
Aperçu du Conseil des premiers ministres des Maritimes	1
Loi sur la coopération économique des Maritimes	3
Aperçu de la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique	3
Initiatives stratégiques dans la région - 1997-1998.....	4
Coopération régionale — Les Maritimes	
Secrétariat du Conseil.....	5
Comité de géomatique des Maritimes	5
Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes.....	5
Commission des courses attelées des Provinces maritimes	7
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes	8
Coopération régionale — La région de l'Atlantique	
ACF Equity Atlantic.....	10
Accord de coopération pour les situations d'urgence entre les provinces de l'Atlantique	10
Canada Atlantique en direct	11
Harmonisation des lois sur les assurances des Provinces atlantiques	12
Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique.....	12
Fondation d'éducation des Provinces atlantiques	13
Coopération régionale — À l'étranger	
Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada	14
Annexe I – États financiers	16
Annexe II – Répertoire du Conseil.....	17
Annexe III – Organismes de coopération dans les Maritimes et la région de l'Atlantique ...	18
Annexe IV – Indicateurs sociaux des Provinces de l'atlantiques	20

APERÇU DU CONSEIL DES PREMIERS MINISTRES DES MARITIMES

Mise en perspective

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes (CPMM) est l'un des symboles les plus importants de coopération régionale dans les Maritimes. L'organisme a été créé en mai 1971 en vertu d'une entente des gouvernements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, laquelle a été ratifiée par l'adoption d'une loi en 1972. Son rôle et ses pouvoirs sont étendus, donnant aux premiers ministres une grande marge de manoeuvre dans la coopération intergouvernementale.

Le but de la loi créant le CPMM était d'établir un cadre législatif propice à la coopération, l'objectif étant « *d'assurer une coordination maximale des activités des gouvernements et des trois provinces et de leurs organismes* ». Ce sont les premiers ministres eux-mêmes qui voient à atteindre cet objectif, ou cette responsabilité est déléguée aux conseils, aux commissions et aux comités régionaux, ou au Secrétariat du Conseil.

Pour défendre leurs intérêts par la coopération, les provinces privilégient trois démarches :

- la création d'organismes régionaux;
- l'harmonisation des politiques et des programmes provinciaux; et
- l'adoption d'une ligne de pensée commune sur des questions qui concernent des tierces parties comme le gouvernement fédéral.

Chacune de ces démarches présente des possibilités d'amélioration au regard des services gouvernementaux ou des activités économiques dans les provinces.

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes est le premier organisme du genre au Canada au moyen duquel trois provinces cherchent systématiquement à déterminer et à exploiter les possibilités, par des interventions communes, afin de tirer le plus d'avantages possible des services gouvernementaux. Dès le début, le Conseil a adopté une approche pragmatique pour repérer les possibilités et faire face aux enjeux économiques et sociaux des Maritimes par des interventions communes.

Le Conseil offre un cadre structuré aux trois provinces qui leur permet d'atteindre ensemble des objectifs qui, autrement, ne seraient peut-être pas réalisables. Voici les avantages que les gouvernements membres visent par la coopération :

- accroître la qualité et les gains en efficacité dans les secteurs public et privé grâce au partage des coûts, à une économie d'échelle, ainsi qu'à l'harmonisation des politiques et des pratiques des gouvernements;
- atteindre une masse critique de ressources afin de mener des projets qui, autrement, ne seraient pas ou ne pourraient pas être réalisables; et
- exercer une plus grande influence sur les forces et les intervenants de l'extérieur, notamment le gouvernement fédéral, qui agissent sur les provinces.

Aperçu des réunions

Les premiers ministres des Maritimes se sont réunis une fois en 1997-1998, à Saint-Jean, à Terre-Neuve, concurremment avec une réunion du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique (CPMA).

Lors de cette réunion, les premiers ministres ont examiné différents dossiers. Voici les décisions qu'ils ont prises à cette occasion :

- déterminer la question de savoir si, à la suite d'une analyse solide des facteurs économiques, il y a lieu de demander à la Société des loteries de l'Atlantique de faire la promotion et le marketing de l'industrie des courses attelées des Maritimes; et



- renouveler le mandat de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes de manière à ce que l'organisme soit plus réceptif aux besoins des étudiants et des gouvernements — la CESPM aura pour rôle d'offrir des services aux étudiants, en se concentrant sur l'assurance de la qualité, la gestion de l'information, ainsi que la promotion d'ententes de coopération régionale.

Les premiers ministres ont abordé plusieurs autres dossiers avec le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador, discussions dont l'issue est présentée dans la partie du rapport qui traite de la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique.

Organisation

L'« organisation » actuelle du Conseil comporte l'assemblée des premiers ministres, le Secrétariat, certains comités centraux et trois organismes satellites. Mentionnons également les organismes et les comités régionaux qui ne relèvent pas du Conseil, mais qui reçoivent une aide de celui-ci.

Au cours de ses 26 années d'existence, le Conseil a créé les organismes satellites suivants :

- le Service d'aménagement des ressources des Maritimes (1972) fusionné au Service du cadastre et de l'information foncière en 1988;
- le Service du cadastre et de l'information foncière (1973), qui a interrompu ses activités le 31 mars 1994;
- la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (1974);
- le Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes (1974);
- la Fondation d'éducation des Provinces maritimes (1982) remplacée par la Fondation d'éducation des Provinces atlantiques (1995);
- la Commission de géomatique des Maritimes (1991) remplacée par le Comité de géomatique des Maritimes (1994);
- la Commission des courses attelées des Provinces maritimes (1994).

Le Conseil a des employés dans trois localités des Maritimes, c'est-à-dire : Fredericton, au Nouveau-Brunswick (CESPM); Halifax, en Nouvelle-Écosse (Secrétariat du Conseil, CFDMM); et Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard (CCAPM).

Les membres de personnel du Secrétariat sont des employés du Conseil, tandis que les autres organismes du Conseil embauchent leurs employés directement. Les relations employeur-employés sont régies par un code de travail unique et par un conseil des relations du travail. Un régime de retraite régional existe pour les employés régionaux, y compris ceux du Secrétariat, de la Commission des courses attelées des Provinces maritimes, de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes et de la Société des loteries de l'Atlantique.

Un Conseil du Trésor régional, composé de ministres provinciaux, appuie le Conseil en ce qui a trait à la gestion des fonds et du personnel régional. La responsabilité financière est maintenue de diverses façons. Ainsi, les budgets des organismes sont examinés par le Conseil du Trésor régional et approuvés ensuite par le Conseil. Les fonds destinés aux organismes régionaux sont demandés dans le cadre des budgets des dépenses présentés aux assemblées législatives. Un vérificateur externe rend compte au Conseil de l'utilisation des fonds. On peut se procurer des états financiers vérifiés sur demande.

Les employés du Conseil sont régis par une convention collective conclue entre le Conseil des premiers ministres des Maritimes et l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC).



LOI SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DES MARITIMES

La *Loi sur la coopération économique des maritimes*, promulguée durant l'été 1992, établit le cadre actuel propice aux interventions communes du Conseil des premiers ministres des Maritimes. Il s'agit de la première loi générale au Canada, appliquée par plusieurs provinces et axée sur des objectifs. Il s'agissait également de la première loi uniforme à entrer en vigueur depuis la *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes* de 1973.

La *Loi* énonce sept objectifs stratégiques et cinq principes de coopération entre les Provinces maritimes. Elle établit également les règles applicables à la prise de décisions qui orientent le Conseil et les provinces. Une règle innovatrice est la disposition voulant que les décisions soient adoptées sur l'accord de deux des trois parties. Le Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador participe à certains projets, tandis qu'il joue le rôle d'observateur dans d'autres.

APERÇU DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DE L'ATLANTIQUE

Mise en perspective

La Conférence des premiers ministres de l'Atlantique a été créée en décembre 1989 afin de servir d'outil de collaboration et de coordination en matière de politiques gouvernementales aux premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. La Conférence se réunit concurremment avec les séances régulières du Conseil des premiers ministres.

Terre-Neuve est un membre à part entière dans plusieurs projets régionaux et il a le statut d'observateur dans d'autres activités. Le Secrétariat du CPMM dessert la Conférence, et les coûts sont assumés par le Conseil.

Aperçu des réunions

Les premiers ministres de l'Atlantique se sont réunis une fois en 1997-1998, concurremment avec la réunion du Conseil des premiers ministres des Maritimes qui s'est tenue à Saint-Jean, à Terre-Neuve.

Voici les faits saillants des discussions des premiers ministres :

- le dépôt d'un sondage, mené par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, auprès des chefs d'entreprises et d'organismes afin de connaître leurs points de vue sur les projets de coopération entrepris par le passé et de recueillir des suggestions sur les efforts de coopération dans l'avenir – *Advancing Economic Cooperation in Atlantic Canada: A Survey of Business and Other Regional Leaders*;
- une entente établissant que l'orientation future de la politique économique nationale du gouvernement fédéral dans le secteur du développement régional doit prévoir une marge de manoeuvre afin de bâtir sur les stratégies et les priorités provinciales en matière de développement économique, et tenir compte des intérêts et des préoccupations des intervenants dans la région;
- face au changement démographique dans les Provinces de l'Atlantique, un engagement à collaborer avec le gouvernement fédéral dans les secteurs de la création d'emplois et de l'immigration, tout en assurant l'exécution de programmes adéquats en matière de santé et de services sociaux;
- une demande provenant de l'Association des industries maritimes du Canada, soit d'élaborer une politique canadienne sur la construction navale, y compris des politiques industrielles et commerciales à long terme, afin de promouvoir l'industrie devant les inégalités d'accès aux marchés étrangers;
- une demande à l'intention des procureurs généraux des provinces en vue d'examiner la faisabilité d'une action collective contre les fabricants de tabac pour le rôle du tabagisme dans les coûts reliés à la santé; et
- une entente visant à mener une mission commerciale dans le Nord-Est des États-Unis afin de stimuler et de favoriser les échanges commerciaux.



INITIATIVES STRATÉGIQUES DANS LA RÉGION — 1997-1998

En 1997-1998, voici les activités que le Conseil a réalisées en vertu des objectifs stratégiques de la *Loi sur la coopération économique des maritimes* :

Établir un marché unique solide dans les Maritimes

- ✓ Dans le cadre du projet d'harmonisation des lois de l'assurance dans l'Atlantique, les consultations ont pris fin et les surintendants de l'assurance ont recommandé des politiques pour la première ébauche d'un document de travail
- ✓ Le Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique a continué d'étendre la portée de l'*Entente sur les marchés publics de l'Atlantique* pour englober les organismes gouvernementaux à la plupart des paliers, et ont dressé des plans pour accroître le volume des achats en commun
- ✓ Les ministres responsables du travail étudieront les avantages reliés à l'harmonisation des normes du travail

Créer un milieu d'affaires concurrentiel

- ✓ Les banques à charte et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) établissent un fonds d'investissement, ACF Equity Atlantic Inc., pour offrir une source de capital-risque aux petites entreprises
- ✓ L'Association canadienne des industries maritimes du Canada est encouragée à élaborer une politique canadienne sur la construction navale pour réduire les inégalités d'accès aux marchés étrangers

Accroître l'autosuffisance des entreprises et des particuliers

- ✓ Une entente est signée avec l'APECA pour créer des programmes d'études et du matériel didactique afin de familiariser les élèves avec l'entrepreneuriat

Améliorer l'infrastructure

- ✓ Une nouvelle entente de financement est signée avec le Collège vétérinaire de l'Atlantique
- ✓ La Société des loteries de l'Atlantique a hérité de la responsabilité du marketing et de la promotion pour l'industrie des courses attelées des Maritimes

Établir ou maintenir des normes élevées

- ✓ On adopte un programme d'études commun en sciences sociales, élaboré dans la région, à l'intention des élèves inscrits au niveau secondaire premier cycle et niveau intermédiaire qui situe les Provinces atlantiques dans le contexte des tendances mondiales
- ✓ Les activités d'élaboration et de mise en oeuvre se sont poursuivies en ce qui a trait à un programme d'études commun en mathématiques, en anglais et en sciences
- ✓ Les collèges communautaires ont examiné des moyens de réduire le dédoublement et d'accroître la coopération dans l'enseignement de programmes à la grandeur de la région
- ✓ Un protocole d'entente est signé, définissant mieux le mandat de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, qui sera axé essentiellement sur le service aux étudiants
- ✓ Le Fonds de développement de matériel didactique de langue française, grâce à des contributions du ministère du Patrimoine canadien, permet d'acquérir *Innovations sciences*, matériel didactique en sciences au niveau primaire, et *Impacts mathématiques*, matériel didactique en mathématiques pour les élèves de la neuvième à la douzième année

Protéger et mettre en valeur l'environnement

- ✓ Les ministères de l'Environnement se font confier la tâche de dresser des plans d'action relatifs aux pluies acides et au mercure



SECRETARIAT DU CONSEIL

Le Secrétariat du Conseil organise et facilite le travail du Conseil. Son rôle de catalyseur de la collaboration intergouvernementale dans les Maritimes l'amène à :

- aider les premiers ministres à atteindre les objectifs fixés dans la *Loi sur le Conseil des Premiers ministres des Maritimes* et la *Loi sur la coopération économique des maritimes*;
- coordonner les activités du Conseil et à assurer le suivi des dossiers entrepris par les premiers ministres;
- offrir un service centralisé aux ministres et aux fonctionnaires provinciaux relatif au fonctionnement et à la coordination de certains programmes et projets régionaux;
- être la mémoire facilitant la coopération entre les gouvernements des Maritimes et favorisant la continuité dans ce domaine; et
- jouer le rôle d'un bureau principal auprès des organismes et des employés régionaux.

Le personnel du Secrétariat offre des services à la Fondation d'éducation des Provinces atlantiques, aux ministères des transports et des communications des Maritimes, à la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique et à la Conférence des gouverneurs de la

Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. En outre, des dispositions spéciales sont prises pour le financement de la Fondation d'éducation des Provinces atlantiques et de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

COMITÉ DE GÉOMATIQUE DES MARITIMES

En décembre 1994, la Commission de géomatique des Maritimes a été remplacée par le Comité de géomatique des Maritimes, composé du président de la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick, du sous-ministre des Affaires municipales de la Nouvelle-Écosse et du trésorier provincial adjoint de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le comité voit à la coopération et à l'intégration entre les trois gouvernements pour ce qui est des questions ayant trait à la géomatique. Il voit également aux intérêts du Conseil en ce qui concerne la mise en oeuvre de la stratégie de géomatique des Provinces maritimes et l'Institut Champlain.

COMITÉ DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAUX DES MARITIMES

Mise en perspective

Établi par le Conseil des premiers ministres des Maritimes en 1974, le Comité de formation et de développement municipaux des maritimes (CFDMM), l'organisme est bien connu dans le secteur de l'administration municipale au Canada et auprès des dirigeants canadiens pour la prestation de programmes de formation et d'éducation municipaux. Les activités du CFDMM ont eu des répercussions favorables et marquées sur la qualité de la prise de décisions des administrateurs municipaux dans les Maritimes et ailleurs au pays.

Parmi les nombreux moyens de prédilection du CFDMM, mentionnons les suivants : la création de partenariats avec les établissements; élaboration d'outils d'information; coordination ou parrainage de colloques, d'ateliers et de groupes de discussion; réalisation de projets de recherche; fourniture de conseils et d'une aide aux administrateurs municipaux et à leurs associations professionnelles. Le CFDMM cherche à améliorer la qualité du fonctionnement des administrations municipales de la région des Maritimes. L'organisme a contribué directement à produire des administrateurs municipaux mieux formés, hautement compétents et plus avisés.

Le CFDMM appuie les trois associations d'administrateurs municipaux de la région en offrant des programmes et en répondant à de nombreuses demandes d'information provenant des fonctionnaires municipaux et d'autres personnes qui comptent régulièrement sur l'organisation dans les domaines suivants : personnel, formation,

perfectionnement professionnel, applications d'Internet, publications, ressources en gestion et relations employés-conseil.

Faits saillants

En 1990, le CFDMM a commencé à promouvoir le rôle important d'Internet dans les communications auprès des administrations municipales. Comme dans le cas de bien d'autres projets qu'il a lancés, les mesures qu'il a prises afin de favoriser l'utilisation d'Internet dans le secteur des administrations publiques des Maritimes ont eu des répercussions au-delà de ses frontières et ont donné naissance à un mouvement que d'autres instances ont été incitées à suivre.

- www.munisource.org – En raison de l'intérêt croissant vis-à-vis du site d'information Internet du CFDMM à l'intention des administrations municipales, il a fallu procéder à une réorganisation complète du site en 1997. www.munisource.org est maintenant reconnu par de nombreux utilisateurs au Canada et à travers le monde comme le point de départ sur Internet pour obtenir de l'information sur les administrations municipales. Grâce à [munisource](http://munisource.org), il est possible d'accéder à une base de données complète de ressources portant sur le problème de l'an 2000, de même qu'à de l'information sur un éventail de fonctions municipales, allant du développement économique aux règlements en passant par les ordonnances. Parmi les autres services, mentionnons : la promotion de sites Web dans les Maritimes conçus par le CFDMM, et un groupe de discussion d'administrateurs municipaux afin de créer un réseau et de partager de l'information sur l'administration municipale. Le groupe de discussion comprend des membres provenant des endroits suivants : Provinces maritimes, autres régions du Canada, États-Unis, Angleterre, Écosse, Bulgarie, Indes, Kenya, Finlande, Jordanie, République tchèque, Espagne, Portugal, Costa Rica, Thaïlande et Australie.
- www.munisource.org/election – a été conçu en octobre 1997. Il s'agit du premier site Web portant sur les élections municipales en Nouvelle-Écosse. Plus de 3 000 visiteurs l'ont consulté pour obtenir des renseignements sur les élections dans les jours qui ont immédiatement précédé et suivi les élections municipales de 1997 en Nouvelle-Écosse.
- www.munisource.org/maritime-showcase – a été établi au début de 1998 pour compléter les sites Web sur les administrations municipales et concourir aux efforts visant à promouvoir les Provinces maritimes dans le monde. Le site met en vedette les arts et la culture, le tourisme et les voyages, l'administration publique, les affaires, l'éducation, de même que des personnes et des endroits.
- Le personnel du CFDMM a conçu ou est en train de concevoir les sites Web officiels suivants :

Union of Nova Scotia Municipalities	Federation of Prince Edward Island Municipalities
Cité de Charlottetown	Ville de Cornwall
Ville de Yarmouth	Municipalité du comté de Richmond
Ville d'Oromocto	Municipalité du comté d'Antigonish

Conseil des premiers ministres des Maritimes
Association of Municipal Administrators, Nouvelle-Écosse
Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick
Fondation d'éducation des Provinces atlantiques (citée dans un article tiré d'une revue de renommée internationale en informatique comme un exemple canadien d'emploi novateur des trames dans la construction de sites Web).
- Grâce aux sites Web conçus par le CFDMM, les municipalités ont pu multiplier leurs communications avec les citoyens, les employés, les représentants élus et les clients éventuels. Ces sites offrent une solution efficace par rapport aux coûts aux municipalités pour faire la promotion du tourisme et du développement économique dans leurs collectivités. Dans l'avenir, une partie des programmes d'éducation municipaux seront offerts par Internet. Les citoyens pourront payer leurs comptes de taxes, accéder aux bases de données et obtenir des permis. De même, la technologie Internet mettra un éventail d'autres fonctions municipales à la portée de tous. Le CFDMM prévoit jouer un rôle de chef de file dans la promotion et le développement à tous égards.



- En collaboration avec les services d'informatique à la Dalhousie University, on a dressé des plans pour établir un serveur expérimental du CFDMM sur Internet. Ce serveur permettra de faire une recherche sur les cours offerts en direct à l'intention des fonctionnaires municipaux, de générer les domaines de sites Web au Canada et, entre autres fonctions, de loger des bases de données. Il favorisera les activités qu'entreprendra le CFDMM dans les domaines de la recherche et de la prestation des services.
- Conférence annuelle de la Federation of Prince Edward Island Municipalities (FPEIM), tenue d'un atelier sur Internet portant sur l'utilisation efficace de l'Internet par les municipalités afin de promouvoir le développement économique et le tourisme.
- Projet Orientation '97 dans le secteur municipal en Nouvelle-Écosse – projet de partenariat entre le ministère de l'Habitation et des Affaires municipales (DHMA), l'Union of Nova Scotia Municipalities (UNSM), l'Association of Municipal Administrators, Nova Scotia (AMANS), du Henson College et du CFDMM. Les nouveaux représentants élus au palier municipal ont participé à Orientation '97 du 28 et 29 novembre 1997.
- Coordination de réunions conjointes des représentants des associations des administrateurs municipaux de l'Île-du-Prince-Édouard (AMAPEI), de la Nouvelle-Écosse (AMANS) et du Nouveau-Brunswick (AAMNB), afin d'en arriver à un accord sur les ententes de coopération pour la prestation de services aux membres et sur une plus grande coopération dans les Maritimes entre les organisations. À la suite de ces projets, les membres des comités exécutifs de l'AMANS, de l'AMAPEI et de l'AAMNB se réuniront en avril 1998 pour discuter de questions et de préoccupations régionales et pour planifier la tenue d'une grande conférence des administrateurs municipaux des Maritimes en 1999.
- Coordination d'un partenariat entre le CFDMM, l'AMANS, l'UNSM et la DHMA pour offrir, à titre expérimental, un vaste éventail de services de recherche du Local Government Institute de l'University of Victoria avec la possibilité d'étendre les services des associations aux municipalités du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve.
- La conférence « After the Wage Freeze » tenue en juin 1997 en vertu d'un accord de partenariat entre le CFDMM, l'UNSM, l'AMANS et le Henson College.
- Soutien à la coordination et à la planification de discussions portant sur la prestation de services centrés sur les citoyens auxquelles prendront part les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et des administrations municipales.
- Élaboration, impression et distribution de la 2^e édition du guide intitulé *The Next Step...A Handbook for Briefing Newly Elected Councillors on the Organization and Function of Municipal Government*, projet à frais partagés avec la DHMA, l'UNSM et l'AMANS.
- Révision du document très populaire intitulé *It's Your Choice! A Model for Decision Making in Municipal Government*, 2^e édition.

COMMISSION DES COURSES ATTELÉES DES PROVINCES MARITIMES

Mise en perspective

La Commission des courses attelées des Provinces maritimes est l'organisme de réglementation de l'industrie des courses attelées dans la région depuis son établissement le 1^{er} avril 1994, date où a été adoptée la loi applicable dans les trois Provinces maritimes. Elle est composée de deux représentants de chaque province, le président étant désigné par le Conseil. La Commission régit, surveille, contrôle et réglemente l'industrie des courses attelées et les hippodromes. Le bureau de la Commission est situé à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard et il compte deux employés permanents, soit le directeur des courses et un commis-comptable/secrétaire.



Faits saillants

Voici une description des activités de la Commission durant l'année 1997-1998 :

- en mai 1998, la Société des loteries de l'Atlantique a reçu l'autorisation d'aider l'industrie des courses attelées en finançant les bourses pour les soirées régulières, de même qu'en prêtant son savoir-faire afin d'assurer la promotion et le marketing de l'industrie;
- la Commission continue de réviser les règles, cherchant constamment à élever l'intégrité de l'industrie; et
- tous les agents de courses attelées doivent assister à un colloque d'une durée de deux jours portant sur les règles, ainsi que l'élaboration de pratiques uniformes d'observation.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

Mise en perspective

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a été établie en avril 1974 par des lois parallèles des législatures du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard pour « aider les Provinces Maritimes et les établissements à utiliser et à répartir leurs ressources plus avantageusement et plus efficacement dans le domaine de l'enseignement supérieur dans la région ».

Lors de leur réunion du 26 mai 1997, les premiers ministres ont endossé *l'Entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire*. L'Entente sert à encadrer et à orienter les activités de la CESPM qui continuera de fonctionner à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Les principales fonctions de la Commission sont maintenant les suivantes : « assurer la qualité des programmes de formation et de l'enseignement offerts dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence; recueillir, tenir à jour et diffuser de l'information au sujet de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes; stimuler la coopération entre les établissements et les gouvernements pour améliorer le rendement et l'efficacité; et administrer des programmes régionaux à l'intérieur et à l'extérieur de la région des Maritimes afin d'élargir les occasions de formation pour les étudiants des Maritimes ». Dans l'exécution de ses fonctions, la Commission se concentrera principalement sur l'enseignement universitaire. Elle donnera la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Faits saillants

Assurance de la qualité – Lors de sa réunion de novembre 1997, la CESPM a adopté sa politique sur l'assurance de la qualité qui a été révisée et publiée en février 1998. La « Politique sur l'assurance de la qualité » comporte l'examen des programmes d'études avant leur implantation et la surveillance des politiques et des procédures d'assurance de la qualité des établissements. La CESPM a également approuvé les lignes directrices pour les politiques d'assurance de la qualité des établissements. Elle est actuellement en train d'élaborer de nouvelles lignes directrices pour la préparation de propositions ainsi que le mandat des comités chargés de l'examen des programmes ou de la surveillance.

Planification des programmes – Les établissements doivent soumettre leurs propositions de programmes nouveaux ou modifiés à la Commission et au Comité consultatif AUA-CESPM pour l'approbation de ceux-ci avant leur mise en oeuvre. En 1997-1998, la Commission a examiné un total de 63 propositions de programmes. De ce nombre, 56 ont été approuvées, 2 refusées, 2 abandonnées; et 3 sont en attente.

Étude sur l'accessibilité – En octobre 1996, lors des rencontres de la Commission avec les associations étudiantes et professorales, la question des obstacles à l'éducation postsecondaire a été soulevée. La Commission a alors décidé d'aller de l'avant avec une étude des obstacles et de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire dans les Maritimes. En novembre 1997, elle a publié l'étude intitulée *Accessibilité à l'éducation postsecondaire dans les Maritimes*.



Sondage des diplômés universitaires – En 1997, les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique et la Commission ont mené un sondage auprès des diplômés de 1996 des universités de l'Atlantique. Le document intitulé *Sondage des diplômés universitaires de 1996* a été achevé en février 1998 et devrait paraître en avril 1998.

Congrès sur l'état de l'enseignement supérieur – En novembre 1997, la Commission a organisé son premier congrès sur l'état de l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes. Le congrès a souligné les défis courants les plus pressants à relever par le milieu de l'enseignement supérieur des Maritimes, a fourni un forum de discussion aux participants et leur a permis d'explorer diverses façons de relever ces défis. Lors de sa réunion en février, la Commission a convenu de tenir son deuxième congrès en novembre 1998 à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Le thème traitera des transitions.

Initiative du cadre informationnel – Au cours de 1997-1998, les travaux se sont poursuivis relativement à l'architecture technique, au contenu, à la conception et à la mise au point du cadre informationnel. Celui-ci fournira des données complètes sur l'enseignement postsecondaire dans la région, y compris des indicateurs et d'autres données visant à améliorer l'obligation redditionnelle, à appuyer l'élaboration de politiques et à améliorer la prise de décisions. La première phase du cadre informationnel permettra de présenter de l'information sur certains résultats par rapport aux étudiants. Cette information devrait être accessible à partir du site Web de la CESPM d'ici l'automne 1998.

Les travaux se sont poursuivis relativement à l'implantation du Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE), projet pilote entrepris avec Statistique Canada, qui remplacera le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU). Le nouveau système fournit des renseignements plus complets sur les effectifs étudiants, saisissant des données détaillées jusqu'au niveau des cours. Ces données formeront le gros du cadre informationnel. Tous les établissements dans les Maritimes devraient présenter leurs rapports en fonction du nouveau système à compter de juillet 1999.

Étude sur la détermination des coûts universitaires – Le contrat a été attribué à KPMG en janvier 1997 pour réaliser la deuxième phase de l'étude sur la détermination des coûts universitaires. La deuxième phase visait à opérationnaliser le modèle conceptuel élaboré lors de la première phase. Ce modèle ferait l'objet d'un essai pilote à partir de certaines disciplines offertes dans plusieurs établissements de la région, et il incorporerait les frais généraux aussi bien que les coûts directs. Le rapport final de la deuxième phase de l'étude sur la détermination des coûts a été présenté lors de la réunion de février 1998 de la Commission.

Ententes interprovinciales et ententes intra-Maritimes de financement des programmes – La Commission a assuré l'application des ententes avec les autres provinces qui permettent l'admission d'étudiants des Maritimes aux programmes d'études non offerts dans la région. Elle a également maintenu l'entente intra-Maritimes visant le partage des coûts des programmes régionaux, en vertu de laquelle chaque province Maritime accorde des subventions pour ses étudiants inscrits, dans l'une ou l'autre des deux autres provinces, aux programmes qui ne sont pas offerts dans la province de résidence.

Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É. – L'année 1997-1998 a marqué la 27^e année d'existence du Réseau informatique Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard ainsi que la signature d'une nouvelle entente entrant en vigueur le 1^{er} mai 1997 et prenant fin le 30 avril 2002. Principalement, le Réseau offre à ses membres un lien entre eux et le reste du monde, la possibilité de partager les frais d'achat et de soutien de matériel et de logiciels, ainsi que de partager des services en réseau.

Site Web de la CESPM – Lancé le 1^{er} mai 1997, le site Web de la CESPM (www.mphec.ca) a continué de s'étendre durant l'année. Entièrement bilingue, le site contient de l'information au sujet des points suivants : les membres et le personnel de la Commission; les principaux intervenants; les décisions approuvées au cours des réunions de la Commission; les principales publications de la CESPM; le Congrès de la CESPM sur l'état de l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes, ainsi que d'autres activités de la CESPM.



ACF EQUITY ATLANTIC

Mise en perspective

ACF Equity Atlantic a pour but premier d'offrir du financement par capitaux propres ainsi que des titres d'emprunt assimilables à des titres de capitaux propres aux petites et moyennes entreprises de la région de l'Atlantique qui semblent avoir des possibilités de croissance moyenne ou élevée. ACF recherche activement des entreprises à toutes les étapes du cycle de croissance qui peuvent être rentables grâce à une injection de capitaux propres, combinée aux conseils et à l'aide en gestion de l'ACF Equity Atlantic et d'un co-investisseur.

Le fonds est le premier du genre dans la région de l'Atlantique sur un marché où les possibilités d'apport de capital-risque sont traditionnellement très limitées. Afin de trouver des entreprises admissibles, la direction du fonds fait une promotion à une grande échelle de ses activités et du rôle du capital-risque par des séminaires, des appels directs à des entreprises se prêtant à des investissements, à des organismes gouvernementaux, des associations industrielles et professionnelles, et aux médias à la grandeur de la région.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a versé 10 millions de dollars à l'entreprise sous forme de contributions remboursables. ACF Equity Atlantic a reçu une première subvention de 4 millions de dollars; l'autre versement de 6 millions sera accordé d'ici deux à cinq ans, en fonction de certains facteurs, dont le montant investi jusqu'à cette date par ACF Equity Atlantic, le montant requis dans l'avenir et le montant des fonds reçus mais non dépensés.

Faits saillants

La direction du fonds, en activité depuis février 1997, a communiqué avec plus de 200 chefs d'entreprises, a reçu et examiné le plan d'affaires de plus de 65 p. 100 d'entre eux et a déterminé que neuf étaient admissibles. Durant l'année 1997-1998, une somme de 1,5 million de dollars provenant du fonds a été investie dans Formal Systems Inc. (FSI), entreprise de conception de logiciels en activité au Nouveau-Brunswick. De plus, un autre investissement de 1,5 million de dollars a été autorisé dans Ocean Nutrition Canada Ltd., fabricant de suppléments nutritifs et alimentaires en Nouvelle-Écosse.

ACCORD DE COOPÉRATION POUR LES SITUATIONS D'URGENCE ENTRE LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Mise en perspective

L'Accord de coopération pour les situations d'urgence entre les provinces de l'Atlantique autorise les gouvernements provinciaux, les administrations municipales et d'autres représentants agréés à collaborer afin de s'offrir un concours et une aide mutuels par la conclusion d'accords sur la gestion des mesures d'urgence dans des territoires frontaliers.

Faits saillants

Sinistres – Les provinces ont échangé de l'information au cours de la tempête de verglas en janvier, les inondations au printemps et les ouragans à la fin de l'été. Même si des secours des autres provinces ont été offerts, chaque province a pu gérer elle-même les sinistres. Des équipes ont été dépêchées au Québec et au Maine durant la période de rétablissement qui a suivi la tempête de verglas.

Formation et éducation – Conformément à la stratégie de formation de l'Atlantique, les provinces ont dressé un calendrier de formation commun, ont admis des étudiants des autres provinces dans la région à des cours provinciaux et ont continué d'élaborer des produits de formation qui seront offerts dans le cadre des cours d'enseignement à distance et des cours interprovinciaux.

Durant l'hiver et le début du printemps, les provinces ont fait des préparatifs, concurremment avec les huit États du Nord-Est et les deux gouvernements fédéraux, pour participer à « RESPONSE '98 », un exercice d'intervention

en cas d'ouragan. Elles ont ensuite pris part à l'exercice en avril visant la mise à l'essai de l'infrastructure et des protocoles de communication.

Planification – Parmi les activités de planification transfrontalières, mentionnons les suivantes :

- coordination avec l'industrie et les organismes fédéraux en vue de l'établissement de plans en cas d'urgence relativement au pont de la Confédération et au gazoduc de la région des Maritimes et du Nord-Est; et
- élaboration d'une entente internationale d'aide pour la gestion des situations d'urgence avec le Québec et les États de la Nouvelle-Angleterre, qui est maintenant rendue à l'étape de la rédaction législative.

Réunions – Les directeurs des mesures d'urgence se sont réunis à plusieurs reprises pour discuter et régler des questions d'intérêt mutuel. Les sous-ministres responsables des mesures d'urgence se sont rencontrés en octobre pour discuter avec les directeurs de certaines questions, dont :

- la planification d'urgence dans les situations susceptibles de survenir à cause des problèmes reliés à l'an 2000 résultant de la défaillance de microprocesseurs; et
- les directives des premiers ministres concernant la recherche d'un consensus provincial-territorial sur les accords d'aide financière en cas de catastrophe avec le gouvernement fédéral. Les ministres en sont arrivés à un consensus lors de leur réunion du 2 novembre 1998 à Winnipeg.

CANADA ATLANTIQUE EN DIRECT

Mise en perspective

Les quatre provinces de l'Atlantique, en partenariat avec le secteur privé, sont en train de transformer la façon dont elles font affaire avec leurs clients. Le réseau Canada atlantique en direct (ACOL), un nouveau service électronique, permet aux clients d'accéder aux bases de données des gouvernements à partir de leur lieu d'affaires et de récupérer, rechercher, mettre à jour et inscrire rapidement l'information pour prendre des décisions importantes ou pour observer les exigences législatives.

Le concept de l'ACOL a évolué par le truchement d'un groupe d'étude interprovincial auquel les premiers ministres de l'Atlantique avaient confié la tâche de repérer les possibilités de collaboration entre les gouvernements provinciaux afin d'améliorer la prestation des services et de réaliser des économies par le partage des ressources et les économies d'échelle. ACOL permet aux clients des gouvernements provinciaux dans la région de l'Atlantique d'accéder par voie électronique aux bases de données des gouvernements et d'exécuter plusieurs transactions électroniques par un guichet de service.

Une entente-cadre d'alliance stratégique, signée en mai 1996 par les quatre premiers ministres de l'Atlantique et Unisys Canada, accorde à Unisys la licence et le droit non exclusifs et non transférables relativement à l'accès aux bases de données des gouvernements provinciaux (toutes les lois et tous les règlements des quatre gouvernements concernant la protection et la confidentialité des renseignements s'appliqueront) et à l'accès des clients. Elle prévoit également l'attribution d'une licence et d'un droit exclusifs et non transférables relativement à l'utilisation des termes « Canada atlantique en direct » et « ACOL », marques officielles déposées des provinces. D'une durée de sept ans, l'entente prévoit une option de renouvellement par tranches de trois ans.

Faits saillants

Le réseau Canada atlantique en direct est opérationnel depuis 1997, moment à partir duquel il a été possible d'accéder en direct à la première application, le réseau d'enregistrement des biens personnels (RENBIP) de la Nouvelle-Écosse. L'accès au réseau d'enregistrement des biens personnels de l'Île-du-Prince-Édouard sera offert en avril 1998.

Le réseau ACOL-RENBIP coïncide avec l'adoption d'une nouvelle loi harmonisée axée sur les avis qui change la façon dont les sûretés sont enregistrées dans ces provinces et qui redéfinit le rôle des parties intéressées, soit le débiteur, le créancier garanti et le gouvernement. Elle prévoit la transition d'un réseau d'enregistrement manuel à



base de documents (bureaux d'enregistrement dans dix-huit comtés en Nouvelle-Écosse et dans trois, à l'Île-du-Prince-Édouard) vers un réseau électronique à la grandeur des provinces. Le dépôt des documents ne se fait plus dans les bureaux de l'enregistrement des provinces, mais par voie électronique à partir de sites éloignés comme les bureaux d'affaires, les domiciles de particuliers, les postes de travail et les terminaux d'accès publics. Les négociations sont en cours pour étendre le réseau d'enregistrement des biens personnels à la grandeur de la région d'ici un an. Parmi les autres services qui sont offerts, mentionnons le registre des entreprises et des compagnies, le dépôt des documents judiciaires, les renseignements sur les voitures d'occasion et les dossiers de conducteurs.

HARMONISATION DES LOIS SUR LES ASSURANCES DES PROVINCES ATLANTIQUES

Mise en perspective

En 1996, les premiers ministres des Provinces atlantiques ont confié aux ministres responsables de la réglementation de l'industrie de l'assurance, la tâche de consulter les représentants de l'industrie et de rédiger une loi sur les assurances qu'adopteraient les quatre Provinces de l'Atlantique. L'harmonisation des lois sur les assurances vise à établir des conditions uniformes dans le domaine à la grandeur de la région, permettant ainsi d'offrir des produits et des services comparables dans chaque province. L'enregistrement et la réglementation des compagnies d'assurance seront améliorés par l'adoption de normes communes d'exploitation.

Les premiers ministres ont demandé que soit établi un comité mixte formé de représentants de l'industrie, des consommateurs et des gouvernements pour surveiller l'élaboration de la loi d'harmonisation et mener des consultations poussées auprès des intervenants de l'industrie. Le comité a commencé à tenir des réunions à la fin de 1996.

Faits saillants

Durant 1997-1998, le comité a embauché un expert en droit des assurances pour mener des consultations impartiales auprès de tous les intervenants intéressés. Les consultations mèneront à la distribution d'une loi rédigée dans la langue commune qui servira de base à une loi harmonisée. Durant la tournée d'un mois qu'il a menée dans les Provinces atlantiques à l'été 1997, le consultant a rencontré plus de 200 particuliers et groupes. En janvier 1998, il a soumis un rapport comportant des recommandations sur des questions stratégiques.

Les surintendants de l'assurance de l'Atlantique ont tenu des réunions en février et en mars 1998 pour se prononcer sur les questions de politique cernées durant les consultations. Les déclarations de principe communes, qui ont été élaborées, ont tenu compte des points de vue des associations de l'industrie et des consommateurs, ainsi que de ceux du consultant. Les recommandations formulées à la suite de ces délibérations ont été transmises au consultant pour servir de base à l'ébauche d'une loi rédigée dans la langue commune.

Les membres de l'industrie de l'assurance et le public examineront l'ébauche de la loi harmonisée durant l'année 1998-1999. Le comité invitera quiconque s'intéresse à l'industrie de l'assurance à faire part de ses commentaires et de ses préoccupations avant de soumettre l'ébauche de la loi aux premiers ministres.

COMITÉ DE COORDINATION DES MARCHÉS PUBLICS DE L'ATLANTIQUE

Mise en perspective

Les premiers ministres des Provinces de l'Atlantique ont établi le Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique pour assurer l'observation de l'*Entente sur les marchés publics de l'Atlantique*, et pour régler les différends issus de l'attribution de marchés publics dans l'Atlantique. Le Comité de coordination est formé de deux représentants de chaque gouvernement, d'un président et d'un vice-président du secteur privé, chacun nommé par la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique. Toutes les décisions sont rendues publiques, et les



rapports annuels du Comité de coordination des marchés publics sont déposés dans les quatre législatures. On peut se les procurer auprès du Secrétariat.

Faits saillants

En 1997-1998, les gouvernements des Provinces de l'Atlantique ont attribué des marchés d'une valeur de plus de 660 millions de dollars dans la région qui observaient ou dépassaient les seuils fixés dans l'*Entente sur les marchés publics de l'Atlantique*. Durant la même période, les quatre provinces ont participé à 17 appels d'offres communs d'une valeur de plus de 13 millions de dollars.

Au cours de l'année, le Comité de coordination a tenu deux réunions et a cherché à améliorer l'*Entente sur les marchés publics de l'Atlantique* et à assurer sa compatibilité avec les dispositions de l'*Accord sur le commerce intérieur*. Il s'est concentré surtout sur la révision de l'entente en vue d'englober les municipalités des Provinces de l'Atlantique. Le Comité de coordination dévoue des efforts également afin de repérer d'autres possibilités d'achats communs et d'en arriver à une entente officielle visant à créer une régie d'approvisionnement de l'Atlantique pour diriger le processus des achats communs.

FONDATION D'ÉDUCATION DES PROVINCES ATLANTIQUES

Mise en perspective

À la suite d'un commun accord entre les quatre ministres de l'éducation de la région, la Fondation d'éducation des Provinces atlantiques a vu le jour en septembre 1995, remplaçant du même coup la Fondation d'éducation des Provinces maritimes, créée en 1982. Le mandat de la Fondation consiste à aider les quatre ministères de l'éducation de la région à entreprendre des projets communs dans le système d'éducation publique pour les élèves de la maternelle à la douzième année.

Faits saillants

Cette année, 1997-98 beaucoup d'efforts ont porté sur des projets d'élaboration et de mise en oeuvre. Les ministères de l'éducation se sont en effet efforcés de respecter l'engagement pris par les ministres dans le domaine de l'uniformisation des programmes d'études et de l'évaluation. Des progrès considérables ont été réalisés dans les secteurs anglophone et francophone en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique quinquennal de chacun. Les réalisations suivantes témoignent de la diversité du travail entrepris et accompli au cours de l'exercice :

- *La région atlantique du Canada en interaction avec le monde* – Adoption d'un nouveau programme d'études et d'un nouveau manuel pédagogique adapté à l'intention des élèves en sciences humaines au niveau intermédiaire et secondaire premier cycle.
- Distribution de nouveaux guides pédagogiques accompagnant le programme d'études pour les cours d'anglais de la première à la douzième année de la région. Le nouveau programme s'inspire de la vision qui a pour objectif d'amener et d'inciter les élèves à réfléchir, à s'exprimer et à acquérir les habiletés langagières requises.
- Les Provinces de l'Atlantique ont signé une entente de coopération avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) en vue d'élaborer du matériel didactique en anglais pour compléter le programme d'études des provinces dans le domaine de l'entrepreneuriat ou de l'éducation au fonctionnement des entreprises. De même, les activités se sont poursuivies à l'élaboration de matériel en français pour accompagner le programme d'études en entrepreneuriat de la quatrième à la sixième année.
- Collaboration des provinces à l'établissement des résultats d'apprentissage pour les programmes de français de base et d'immersion en français.
- Lancement du nouveau site Web (www.apef-fepa.org) de la FEPA. Le site permet d'accéder aux rapports, programmes d'études et autres documents, de même qu'à de l'information sur les projets régionaux, aux personnes-ressources provinciales et aux liens vers le site Web du ministère de l'éducation dans chaque province.
- Tenue d'ateliers sur le développement du leadership à l'intention des directeurs d'écoles des secteurs anglophone et francophone.



- Poursuite des achats communs d'autobus scolaires, permettant à chaque province de réaliser des économies considérables.
- Distribution aux provinces, qui ont choisi de les adopter, des évaluations régionales pour les programmes de physique et de chimie en douzième année. De même, les activités se sont poursuivies relativement à l'élaboration d'évaluations pour les programmes de biologie et d'anglais en douzième année.
- Collaboration soutenue avec ITP Nelson en vue d'élaborer des manuels de mathématiques dans le secteur anglophone qui compléteront le nouveau programme de mathématiques au niveau secondaire deuxième cycle.
- Collaboration avec l'organisation *L'éducation au service de la terre* pour intégrer le concept du développement durable au nouveau programme d'études.
- Diffusion du document *Impacts mathématiques* pour le programme de la neuvième année dans les écoles du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Poursuite de la mise en oeuvre par les ministères de la version française d'un programme d'études de sciences au niveau primaire, accompagnée du guide pédagogique *Innovations sciences*.
- Diffusion du programme d'études de français au niveau primaire dans toutes les écoles francophones de la région.
- Enseignement à distance d'un cours de français à l'intention du personnel enseignant de la région.
- Diffusion du document *Atlas de l'Atlantique* dans les écoles primaires pour accompagner le programme d'études de sciences humaines dans les provinces.
- Diffusion dans les écoles de la région du guide pédagogique *L'Éducation aux droits de la personne* pour incorporer les droits de la personne aux programmes d'études de la maternelle à la douzième année.
- Signature d'une entente entre la FEPA et ECOM inc. visant à élaborer un modèle de formation des maîtres à l'intention du personnel enseignant appelé à donner des cours d'enseignement à distance.

COOPÉRATION RÉGIONALE — À L'ÉTRANGER

CONFÉRENCE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA

Mise en perspective

En 1973, les gouverneurs du Connecticut, du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire, du Rhode Island et du Vermont, ainsi que les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec se sont rassemblés à Brudenell, à l'Île-du-Prince-Édouard, pour leur première conférence. Il s'agissait d'une occasion historique. Depuis, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada se réunissent une fois par année pour partager des idées et défendre des intérêts communs. La dernière réunion de la Conférence a eu lieu à Newport, au Rhode Island en juin 1997. La prochaine réunion des gouverneurs et des premiers ministres est prévue en juin 1998 à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

La Conférence permet d'entretenir une relation internationale unique et très efficace entre les provinces et les états participants, qui partagent des idées et à mettent à profit des liens historiques. Elle favorise les intérêts des onze provinces et états grâce à la collaboration et elle encourage la coopération avec le secteur privé. Au fil des ans, les participants ont abordé un grand nombre de sujets, dont l'environnement, le développement économique, l'énergie, les pêches, le commerce et l'agriculture. Parmi les réalisations précises que les gouverneurs et les premiers ministres ont accomplies, en travaillant à plus de 250 dossiers, on compte :

- la mise en oeuvre d'un programme régional visant à réduire les émissions d'anhydride sulfureux;
- l'adoption de principes de bon voisinage pour la protection de l'environnement;
- le parrainage de dix tables rondes à l'échelle internationale sur l'énergie;
- des projets internationaux dans le domaine du tourisme afin de promouvoir les régions de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est du Canada; et
- l'adoption de la *Convention de Mystic*, en vertu de laquelle les parties se sont engagées à promouvoir les relations commerciales.



Le personnel de soutien de la Conférence et de ses comités est fourni conjointement par la New England Governors' Conference, Inc., à Boston, et le Secrétariat des premiers ministres de l'Est du Canada, à Halifax. Le personnel du Conseil des premiers ministres des Maritimes est détaché auprès du Secrétariat des premiers ministres de l'Est du Canada, au besoin. En outre, les cinq provinces se partagent les coûts.

Aperçu de la 24^e Conférence annuelle

Les gouverneurs et les premiers ministres se sont réunis à Newport, au Rhode Island, en juin 1997. Ils ont abordé de nombreux sujets d'intérêt commun. Cinq résolutions ont été adoptées concernant l'énergie, les dépôts acides, le mercure, les couloirs de verdure et la coopération économique. Au cours de la conférence, on a :

- confié au Comité international du Nord-Est sur l'énergie (CINÉ) la tâche de surveiller les changements dans le marché de l'électricité en ce qui a trait à la concurrence et à la déréglementation, dont l'évolution du marché du gaz naturel.
- confié au Comité de l'environnement la tâche d'étudier le lien entre les dépôts de pluie acide et la pollution de l'air comme le brouillard de fumée, l'émission de particules et le mercure.
- confié au Comité de l'environnement la tâche de dresser un plan d'action relatif au mercure, qui comprendra des mises à jour courantes des données de surveillance pour la région et permettra une approche volontaire pour la réduction des émissions et des décharges dans l'environnement.
- fait la promotion de liens internationaux de réseaux de pistes cyclables, de sentiers de randonnées à vélo et de couloirs de verdure pour tirer avantage des bienfaits de l'environnement et de l'intérêt accru à l'égard de l'écotourisme.
- convenu d'organiser, durant l'hiver 1997-1998, un forum de gens d'affaires afin de favoriser le réseautage entre les entreprises et de déterminer les mesures à prendre pour accroître les liens commerciaux entre les régions qui donneront un meilleur atout concurrentiel aux entreprises du Nord-Est.

Activités des comités

Le Comité de l'environnement a tenu un atelier sur les dépôts de pluie acide et de mercure en février 1998, au Maine. Plus de 200 représentants des gouvernements, des groupes de défense de l'environnement et de l'industrie de l'environnement y ont assisté. À la suite de l'atelier, on a entrepris l'établissement de plans d'action visant à réduire les pluies acides et le mercure, qui seront présentés à la Conférence en juin 1998.

Le Comité international du Nord-Est sur l'énergie (CINÉ) a suivi de près l'évolution du marché de l'énergie, compte tenu surtout de la déréglementation du marché en Nouvelle-Angleterre et des projets emballants qui sont entrepris dans le secteur de l'énergie dans l'Est du Canada. Le comité est en train de dresser un profil énergétique qui sera présenté à la conférence de juin 1998.

Les préparatifs pour le forum des gens d'affaires du Nord-Est « Northeastern Business Forum », qui aura lieu en avril 1998, vont bon train. Québec sera l'hôte du forum qui portera sur la libéralisation du marché et des alliances stratégiques.



ANNEXE I - ÉTATS FINANCIERS

SOMMAIRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT¹

Le Fonds consolidé du Conseil des premiers ministres des Maritimes, qui est administré par le Conseil et le Conseil du Trésor régional, constitue la structure de financement des activités. Les extraits suivants des états financiers vérifiés rendent compte des recettes et des dépenses du Fonds consolidé.

	1998		1997
	Prévu	Réel	Réel
Recettes			
Province du Nouveau-Brunswick	1 113 918	1 098 430	1 070 574
Province de la Nouvelle-Écosse	1 434 670	1 360 123	1 409 777
Province de l'Île-du-Prince-Édouard	243 146	240 371	241 609
Autres	<u>617 552</u>	<u>1 107 045</u>	<u>985 326</u>
	<u>3 409 286</u>	<u>3 805 969</u>	<u>3 707 286</u>
Dépenses			
Fondation d'éducation des Provinces atlantiques (subvention)	214 374	214 374	218 749
Institut Champlain (subvention)	157 500	120 000	108 750
Secrétariat du Conseil	1 227 030	1 306 741	1 266 457
Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes	297 500	296 048	356 368
Commission des courses attelées des Provinces maritimes	468 382	427 536	428 608
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes - Administration	882 500	1 129 332	1 066 206
Institut canadien des océans (subvention)	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>
	<u>3 297 286</u>	<u>3 544 031</u>	<u>3 495 138</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>112 000</u>	<u>261 938</u>	<u>212 148</u>

¹ On peut se procurer des états financiers vérifiés en s'adressant au Secrétariat du Conseil.



ANNEXE II - RÉPERTOIRE DU CONSEIL

Secrétariat

Conseil des premiers ministres des Maritimes

C.P. 2044

Halifax (Nouvelle-Écosse)

B3J 2Z1

Keith Wornell, secrétaire Tél. : (902) 424-7590

premiers@fox.nstn.ca

www.cmp.ca

Fondation d'éducation des Provinces atlantiques

C.P. 2044

Halifax (Nouvelle-Écosse)

B3J 2Z1

Barbara Murray, secrétaire..... Tél. : (902) 424-5352

premiers@fox.nstn.ca

www.apec-fepa.org

Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes

6100, avenue University

Halifax (Nouvelle-Écosse)

B3H 3J5

Donald Smeltzer, directeur exécutif..... Tél. : (902) 494-3712

ads23@ac.dal.ca

www.munisource.org

Commission des courses attelées des Provinces maritimes

263, promenade Harbour, pièce 7

Édifice Harbour Quay

Summerside (Île-du-Prince-Édouard)

C1N 5P1

Ted Andrews, directeur des courses Tél. : (902) 888-3489

mphrc@pei.sympatico.ca

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 5H1

Carmelita Boivin-Cole, directrice en chef des opérations Tél. : (506) 453-2844

mphec@mphec.ca

www.mphec.ca



ANNEXE III - ORGANISMES DE COOPÉRATION DANS LES MARITIMES ET LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE²

Académie de police de l'Atlantique affaires acadiennes et francophones	Atlantic Wood Truss Fabricators Association
Aircraft Engineers Association (Atlantic) Inc.	Canada atlantique en direct
Archeological Institute of the Maritimes	Centre Atlantique de recherche sur la déficience mentale
Arts Atlantic	Chambre de commerce de Shippagan
Association des thérapeutes sportifs des provinces de l'Atlantique	Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique
Association des universités de l'Atlantique	Collège vétérinaire de l'Atlantique
Association du camionnage des provinces Atlantiques	Comité consultatif de l'information sur les zones côtières
Association professionnelle des résidents et internes des Provinces maritimes	Comité de coopération intergouvernemental des
Association sportive interuniversitaire de l'Atlantique	Comité de coordination de la Conférence
Atlantic Association of Applied Economists	Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique
Atlantic Association of Broadcasters	Comité de coordination des services agricoles des provinces de l'Atlantique
Atlantic Building Supply Dealers Association	Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes
Atlantic Canada Centre for Environmental Science	Comité de l'environnement
Atlantic Canada Trail Riding Association	Comité international du Nord-Est sur l'énergie (CINÉ)
Atlantic Canada World Trade Centre, Halifax	Comité mixte industrie-consommateurs-gouvernement sur l'industrie de l'assurance
Atlantic Career Development Network	Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique
Atlantic Coast Scallop Fishermen's Association	Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
Atlantic Community Newspaper Association	Commission des courses attelées des Provinces maritimes
Atlantic Consultation Committee on Communications	Commission des transports des provinces de l'Atlantique
Atlantic Crime Prevention Headquarters	Conférence des premiers ministres de l'Atlantique
Atlantic Dairy Council	Conseil de l'Atlantique sur la compétitivité des agro-produits
Atlantic Farm Credit Corporation	Conseil des premiers ministres des Maritimes
Atlantic Farmers Council	Conseil des Provinces atlantiques pour les sciences
Atlantic Health Promotion Centre	Conseil du Trésor régional
Atlantic Maritime Trades Association	Conseil économique des provinces de l'Atlantique
Atlantic Masonry Research and Advisory Bureau	Consulting Technology Centre Atlantic
Atlantic Pest Control Association	Eastern Canada Society for Cable Television Engineers
Atlantic Provinces Art Gallery Association	École des gardes forestiers des Maritimes
Atlantic Provinces Hatchery Federation	Educational Publishing Development Program Board
Atlantic Provinces Library Association	Fédération des musiciens de l'Atlantique
Atlantic Provinces Pharmacy Council	Fédération des scouts de l'Atlantique
Atlantic Provinces Ready-Mixed Concrete Association	
Atlantic Provinces Restaurant & Foodservices Association	
Atlantic Provinces Telecommunications Council	
Atlantic Provinces Towel Trades Conference	
Atlantic Publishers Association	
Atlantic Region Education Association	
Atlantic Region Management Training Centre	
Atlantic Snow Crab Association	
Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels	
Fondation d'éducation des provinces atlantiques	
Institut Champlain	
Institut des conseillers en management du Canada - section de l'Atlantique	
Institut des océans	

² Cette liste d'organismes régionaux est fournie à titre d'exemple; elle n'est pas exhaustive.



Institut des urbanistes de l'Atlantique
Institut généalogique des provinces Maritimes
La Coopération des cinéastes de l'Atlantique
L'Association des architectes - paysagistes des provinces
de l'Atlantique
Maritime Angus Association
Maritime Association of Native Firefighters Inc.
Maritime Association of Professional Sign Language
Interpreters
Maritime Boating Association
Maritime Centre of Excellence for Women's Health
Maritime Committee for Archaeological Cooperation
Maritime Hereford Association
Maritime Limousine Association
Maritime Lumber Bureau
Maritime Professional Photographers Association
Maritime Provinces Transportation Commission
Maritime Sales Association
Maritime Shorthorn Association
Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique
Programme de garantie des maisons neuves de l'Atlantique
Réseau des entreprises à domicile de l'Atlantique Société
du complexe forestier des Maritimes
Société des loteries de l'Atlantique
Steering Committee on Regional Cooperation
The Atlantic Fertilizer Institute
Union des pêcheurs des Maritimes



ANNEX IV - INDICATEURS SOCIAUX DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE — 1996

	N.-B.	T.-N.	N.-É.	Î.-P.-É.
POPULATION				
Le 1 ^{er} juillet (en milliers)	753,3	553,2	936,3	136,6
Croissance annuelle	,04	<1,3>	,54	,29
Immigration	668	561	3,734	125
Émigration	1,030	287	893	78
FAMILLE				
Taux de naissance (par 1 000)	10,7	9,9	11	12,4
Taux de mariage (par 1 000)	4,1	4,4	4,1	5,06
Taux de divorce (par 1 000)	1,0	0,8	1,05	,78
POPULATION ACTIVE				
Total - Emploi (en milliers)	313	190	385	60
- secteur de production des biens (en milliers)	95,8	60	108	22,3
- secteur des services (en milliers)	266,6	176,1	338,6	48,8
Total - Chômage (en milliers)	46,4	44,3	54,7	10,6
Taux de chômage (%)	11,7	19,4	12,6	14,5
Emploi à temps partiel (%)	14,6	13,3	18,1	14,8
Taux de participation des femmes (%)	52,5	47,5	52,6	59,2
Taux de syndicalisation (% des travailleurs rémunérés)	30	41	31	29
REVENU				
Revenu familial médian	40 150	37 691	39 796	41 511
Revenu familial moyen	46 284	43 564	45 087	47 414
% de familles à faible revenu (base de 1992)	13,5	16,1	15,4	11,3
Gains des femmes occupant un emploi à temps plein exprimés en pourcentage des gains des hommes	61,7	69,7	68,1	70,2
ÉDUCATION				
Inscriptions aux niveaux primaire et secondaire (en milliers)	136,77	110,9	167,96	24,7
Inscriptions à temps plein dans les établissements postsecondaires (en milliers)	23,152	19,204	36,549	3,421
Doctorats décernés	38	28	86	-
Dépenses publiques dans le domaine de l'éducation (exprimées en pourcentage du PIB)	5,5	6,7	5,5	6,1
SANTÉ				
% de décès attribuables à des maladies cardiovasculaires - hommes	25,7	28	27,2	28,2
- femmes	25,7	27,3	25,5	30,6
% de décès attribuables au cancer - hommes	29,1	27,5	29,1	27,6
- femmes	26,2	24,8	26,8	24,7
Dépenses publiques dans le domaine de la santé (exprimées en pourcentage du PIB)	6,3	7,5	7,3	6,2
JUSTICE				
Taux de criminalité (par 100 000) - crimes de violence	905	969	1119	814
- biens	3302	2703	4018	3505
- homicides	1,18	1,22	1,9	,72
INDICATEURS ÉCONOMIQUES				
PIB (aux prix du marché) - pourcentage de variation annuel	2,1	2,0	3,4	2,7
Taux annuel de l'inflation (%)	1,9	2,1	2,1	1,2
Mises en chantier dans les centres urbains	1600	1,100	2,700	300

Sources : Statistique Canada
Conseil économique des provinces de l'Atlantique



NOTES

